



Corporation de services
du Barreau du Québec

Sommaire des garanties

Programme d'assurance de personnes
exclusif aux membres

Assurez l'essentiel : votre vie, votre santé et votre famille



Cabinet de services financiers
1 855 587-7437

Lussier.co/corporationbarreau



GARANTIES		96984 - La Corporation de services du Barreau du Québec	97984 - Contrat d'assurance médicaments
CONDITIONS GÉNÉRALES			
Admissibilité	Membre en règle du Barreau du Québec ou employé d'un Membre, minimum 21 heures par semaine		Membre en règle du Barreau du Québec seulement, minimum 21 heures par semaine Toute personne de moins de 65 ans qui exerce une fonction judiciaire ou quasi-judiciaire et qui a cessé d'être membre du Barreau
Âges de terminaison	Employés : 65 ans pour toutes les couvertures Membres : Assurance vie (incluant DMA) : 75 ans sous réserve du décroissement annuel Assurance frais généraux : 65 ans Assurance maladies graves : 70 ans Assurance salaire de longue durée : 65 ans (70 ans en option) Assurance accident-maladie complémentaire : 85 ans Assurance soins dentaires : 75 ans		65 ans sans surprime, pas d'âge maximal sinon
ASSURANCE VIE (incluant DMA)			
	Participation obligatoire à ce produit ou à celui d'ILD	Produit DMA inclus dans 97984	
Minimum / maximum preneur	Membres: 50 000 \$ / 5 000 000 \$, Employés: 25 000 \$ / 1 000 000 \$		10 000 \$
Minimum / maximum conjoint	Membres: 50 000 \$ / 1 000 000 \$, Employés: 50 000 \$ / 1 000 000 \$		
Minimum / maximum enfant à charge	Jusqu'à 50 000 \$		
Indexation	Inclus (min 2% - max 8%)		
Réduction (membres seulement)	10% par an à partir de 65 ans		
ASSURANCE FRAIS GÉNÉRAUX			
	Participation facultative - Membres seulement		
Prestation maximale	150 000 \$ pour la durée de l'invalidité		
Délai de carence	30 jours		
Durée	Pour la durée de l'invalidité		
ASSURANCE MALADIES GRAVES			
	Participation facultative		
Option 1 - membre	50 000 \$		
Option 1 - conjoint	10 000 \$		
Option 1 - enfant à charge	5 000 \$		
Option 2 - membre	100 000 \$		
Option 2 - conjoint	20 000 \$		
Option 2 - enfant à charge	10 000 \$		
Affections couvertes	18		
ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE			
	Participation obligatoire à ce produit ou à celui d'assurance vie		
Montant de la prestation - minimum	500 \$		
Montant de la prestation - maximum	Selon le Tableau des Protections (x0,047 arrondi au 100 \$) - Environ 55 %-60% du revenu		
Maximum selon l'âge	Moins de 60 ans : 15 000 \$ 60-65 ans : 12 000 \$		
Délais de carence	Au choix du participant (30, 60, 90, 120, 180, 730 jours)		
Propre occupation	Membre : Jusqu'à terminaison Employé : 24 mois		
Durée	Jusqu'à 65 ans. 70 ans en option avec réduction de 20% par an à partir de 66 ans		
Indexation	En option (après 12 mois, selon l'indice de la RRQ)		
Invalidité partielle	En option		
Assurance REER	Inclus (max 500 \$ par mois)		

GARANTIES		96984 - La Corporation de services du Barreau du Québec	97984 - Contrat d'assurance médicaments
ASSURANCE MÉDICAMENT			
Coassurance			
Liste médicaments		Standard : liste RAMQ Optionnel de 96984 : liste de l'assureur	
Médicaments		70 %	
Franchise annuelle		Ticket modérateur : 25 \$	
ASSURANCE ACCIDENT-MALADIE COMPLÉMENTAIRE			
Couvert à 100 %			
Hospitalisation	Couvert (chambre semi-privée)		
Soins infirmiers	10 000 \$ / année		
Couvert à 90 %			
Franchise annuelle	50 \$ / 100 \$		
Frais de laboratoire, IRM	500 \$ / année		
Examen de la vue	70 \$ / 24 mois		
Télémédecine	Produit TPA Dialogue		
Services des professionnels de la santé			
Chiropraticien	Standard : maximum 500 \$ / année pour l'ensemble des professionnels Optionnel : 50 \$ / traitement, maximum 800 \$ / année pour le chiropraticien, et 50 \$ / traitement, maximum 800 \$ / année pour l'ensemble des autres professionnels		
Acupuncteur, podiatre, ostéopathe, naturopathe, homéopathe, diététiste, physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation phy- sique			
Audiologiste, ergothérapeute et orthophoniste	400 \$ / année pour l'ensemble de ces professionnels		
Psychanalyste, psychothérapeute, psychologue, psychoéducateur, conseiller en orientation, thérapeute familial/de couple, travailleur social	500 \$ / année pour l'ensemble de ces professionnels		
Massothérapeute	Standard : non couvert Optionnel : 30 \$ / traitement, maximum 400 \$ / année		
ASSURANCE VOYAGE (inclut dans AMC)			
Couvert à 100 %			
Assurance voyage	90 jours (60 jours après 65 ans) 1 000 000 \$ (5 000 \$ après 70 ans)		
Assurance annulation voyage	5 000 \$ / voyage		
Assurance bagages	1 000 \$ / voyage		
Couverture pour vols en retard	Produit de Croix Bleue		
ASSURANCE SOINS DENTAIRES			
Franchise annuelle	Aucune		
Soins de base (1 examen / 6 mois)	80 %		
Parodontie et endodontie	80 %		
Soins de restauration majeure	50 %		
Maximum annuel	1 500 \$ combiné par année		
Guide dentaire	Année courante, guide ACDQ		

Note :

Ce résumé est distribué à titre de renseignements seulement et ne change en rien les dispositions et conditions du contrat d'assurance, lequel prévaudra en tout temps.

Les éléments surlignés en orange sont les bonifications introduits au programme au renouvellement du 1^{er} octobre 2026.